

Un reporter conte son entretien avec Francine Lefebvre, 14 ans députée française : ce que femme (député) peut...

Autor(en): **Caudron, Jean-Philippe / Lefebvre, Francine**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **47 (1959)**

Heft 864

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-269364>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Parait le premier samedi de chaque mois

FONDATRICE DU JOURNAL

Emilie GOURD

REDACTION

M^{me} WIBLE-GAILLARD, 10, rue des Granges
ADMINISTRATION ET ANNONCES
M^{lle} Renée BERGUER, 7, Pl. du Pt-Saconnex

Organe officiel

des publications de l'Alliance
des Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an Fr. 8.— (ab. min.)
abonnement à « Femmes Suisses » compris.
Les abonnements partent de n'importe quelle date
Prix du numéro 35 centimes

Le suffrage uni-
versel est un per-
fectionnement de
la démocratie.

Dr. Alberto VERDA
(Conseiller national du Tessin)

Les droits dont jouiront les femmes

Si la votation du 1^{er} février est favorable

Les droits du citoyen suisse sont définis dans la constitution fédérale de 1848, modifiée par la révision générale de 1874 ainsi que par diverses révisions partielles ultérieures. Les libertés essentielles qui y sont énumérées — liberté du commerce et de l'industrie, droit d'établissement, liberté de la presse, droit de réunion, libre exercice du culte et liberté de la conscience — sont, ne l'oublions pas, concédés aux femmes aussi ; c'est là un patrimoine précieux, dont nous avons pu tout à nouveau mesurer la valeur lors des dictatures qui pesaient au nord comme au sud.

Les droits politiques, au contraire, ont été jusqu'ici réservés au sexe masculin, et ceci dans la Confédération comme dans les cantons. La proposition qui va maintenant être soumise au vote s'applique exclusivement aux droits sur le terrain fédéral ; les cantons et les communes restent libres de reconnaître à leur gré les droits politiques aux femmes.

Dans la Confédération, toute citoyenne majeure jouirait à l'avenir des droits politiques en matière fédérale : électoral, éligibilité, droit de vote. Le droit d'électorat signifie que les femmes seront appelées, elles aussi, tous les quatre ans, à élire les députés au Conseil national. Le droit d'éligibilité rend la femme apte à être elle-même élue à ce conseil. Des femmes ayant fait preuve de capacités et d'intérêt pour la chose publique se mettront sans doute à la disposition des partis politiques qui feront figurer leurs noms sur leurs listes de candidats. Il sera fort utile à ces femmes de pouvoir débattre tel ou tel projet de loi avec leurs collègues masculins et de leur exposer l'opinion féminine car, ainsi que le disait, en mars 1958 déjà, devant le Conseil national, feu M. le conseiller fédéral Feldmann : « Il n'existe aujourd'hui plus guère de domaine de la législation fédérale qui ne touche au domaine féminin ».

L'élection du Conseil des Etats est affaire des cantons ; ce droit n'est donc pas concédé aux femmes tant qu'elles ne seront pas électrices en matière cantonale.

Lorsqu'elles prendront part aux votations fédérales, les citoyennes pourront se prononcer, au même titre que les citoyens, sur les modifications de la constitution et agir tant par voie référendaire que par voie d'initiative, introduisant ainsi, selon l'expression de Max Huber, « le droit de vote des adultes ».

Comme leurs concitoyens, les femmes pourront en outre user du droit de referendum envers les lois fédérales débattues au Conseil

national et au Conseil des Etats. Après son acceptation par les Chambres, une loi fédérale entre en vigueur lorsque, durant un délai de 90 jours, le referendum n'a pas été demandé. Si, au contraire, tel a été le cas, la loi doit être soumise à la votation populaire.

Les nombreux textes législatifs traitant de questions d'ordre social ou professionnel important aux femmes tout autant qu'aux hommes. Ici, les femmes pourrnt, dès l'élaboration des lois déjà, exercer leur influence sur les diverses dispositions, qu'il s'agisse de problèmes professionnels (réglementation des apprentissages, durée du travail, hygiène des installations dans les fabriques et les ateliers, etc.) ou de questions économiques qui concernent de très près les ménagères, telles que les dispositions sur l'importation des biens de consommation ou sur les droits de douane. Ceci s'applique aussi aux lois du domaine social, touchant aux intérêts de la famille, à la protection des femmes et des enfants, aux assurances sociales (l'assurance-invalidité est actuellement en préparation, l'assurance-maternité doit également être introduite).

Les électeurs disposent donc de droits assez étendus pour faire valoir leur influence sur l'administration et la gestion de l'Etat. La responsabilité qui leur est conférée signifie tout ensemble un droit en même temps que le devoir, de s'en montrer dignes ; elle leur permet de faire connaître, par le scrutin, leur volonté, comme aussi de pouvoir appuyer, lors des élections, les représentants et représentantes auxquels ils accordent leur confiance.

Accepter la proposition faite au corps électoral d'introduire le suffrage féminin sur le plan fédéral, c'est aider à traduire dans les faits l'opinion émise en ces termes par le Conseil fédéral :

« Dans le régime démocratique, chaque individu ne devrait être soumis qu'aux normes juridiques à la formation desquelles il a lui-même eu l'occasion de prendre part par le libre exercice de son droit de participer aux élections et aux votations ».

« La dignité de la personne humaine, qui caractérise la femme non moins que l'homme, exige en principe, l'égalité des sexes aussi en matière de droits politiques ».

A. S. F.

Sans fards

Les pionnières suffragistes ripostent

Les conseils aux oratrices suffragistes que nous avions tirés d'un article de la « Staatsbürgerin » et publiés dans « Femmes suisses » du 15 novembre, ont provoqué une lettre de réponse dans le No de décembre de la « Staatsbürgerin ». Nous donnons ici le texte adapté et condensé de cette réponse.

Chère Elisabeth Weber inconnue,
Tu m'as donné un choc. Voilà des mois que j'ai commencé à fournir mes arguments en vue de la campagne pour les droits politiques féminins... et tu m'atteins d'un coup au visage, en pleine préparation. Il y a déjà cinquante ans, en effet, que j'ai tenu mon premier discours suffragiste dans ma classe de gymnase, aussi ne suis-je plus une femme attrayante... Mes 48 kilos de jadis ont doublé et ma modeste retraite ne me permet pas d'aller chez le coiffeur avant chaque conférence. De mon élégance vestimentaire, il vaut mieux ne pas parler, quant aux fards, il n'était pas de bon ton d'en user de mon temps aussi ne m'y



Il y a 140 ans déjà,

Stances adressées aux hommes

Vous nous blâmez de parler politique,
En vérité, Messieurs, vous avez tort ;
Et laissant là tout esprit de critique,
Je veux tenter de nous mettre d'accord.

Nous vous aimons, je me plains à le dire :
Tout, entre nous, est commun ici-bas ;
Où, quand le cœur, le sentiment inspire,
Pourquoi les goûts ne se suivraient-ils pas ?

Lé bien public nuit et jour vous agite ;
Vous régentez, vous réglez l'univers...
Ce qui pour vous est un si grand mérite,
Pour nous peut-il être un si grand travers ?

Lorsqu'avec nous votre esprit se déploie,
Ne pouvons-nous prendre aussi votre ton ?
Sommes-nous donc des enfants qu'on renvoie
Quand par hasard on veut parler raison ?

Il serait beau, pour un homme qu'enflamme
De son pays la gloire et l'intérêt,
De voir sourire et s'étonner sa femme
Au mot d'emprunt, d'armée et de budget.

Peut-elle entendre avec indifférence
Ce que chacun a droit de discuter ?
Ne faut-il pas qu'elle ôte à sa dépense
Ce qu'à l'impôt elle voit s'ajouter ?

Quand vingt journaux instructifs et commodes
Soir et matin chez elle arriveront,
Ne sera-t-il que le journal de modes
Qu'elle ait le droit de discuter à fond ?

Oubliera-t-elle, insensible ou futile,
Ces grands combats, effrois du genre humain ?
Doit-elle ô dieux ! rester froide et tranquille,
Si son enfant doit la quitter demain ?

Quand l'amitié, quand l'amour nous rassemble
Bientôt le reste est par nous rebuté,
Mais il vaut mieux politiquer ensemble,
Que de rester chacun de son côté.

Princesse Constance de Salm.
(Extrait de l'Almanach des Dames, en l'an 1820, à Paris.)



Un reporter conte son entretien avec Francine Lefebvre, 14 ans député française

Ce que femme (député) peut...

Pourquoi vous êtes-vous lancée dans ce métier un peu abrutissant ?

C'était à ma portée. J'avais touché la misère matérielle et morale de très près et je voulais que ça change. J'ai compris que c'est en faisant de la politique que l'on peut transformer les structures économiques d'un pays. Il faut pour cela faire voter des lois.

Elle se présente parce qu'elle estime que c'est utile. Pour les femmes. Il faut bien s'occuper d'elles, dit Francine Lefebvre. Personne n'y pense en général.

Qu'a-t-elle fait durant quatorze ans ? Ce serait trop long à énumérer et il faut se limiter à l'essentiel. Elle a, par exemple, obtenu une toute petite chose, bien insignifiante par rapport à la haute politique. Elle a fait donner deux jours de congé par semaine aux femmes travaillant dans les grands magasins.

Pour emporter la décision, elle a hurlé en pleine Assemblée nationale à un vieux député réactionnaire qui n'était pas d'accord : « On voit bien que vous n'avez pas de lessive ni de raccommode à faire quand vous rentrez de votre travail ! »

Une autre fois, alors qu'elle venait de faire augmenter la pension des veuves des vieux travailleurs, Maurice Pestche, ministre des Finances, lui lança : « Jamais une femme ne m'a coûté aussi cher que toi. » Du tac au tac, elle lui répondit : « Jamais argent n'a été mieux placé ».

Elle a pensé à des petits riens comme seules les femmes savent le faire. Grâce à elle, les vieillards touchent leurs allocations à domicile. Avant, ils devaient prendre l'autobus pour aller percevoir leur pécule à la ville. Elle s'est battue pour que les économiquement faibles soient exonérés de la taxe frappant les postes de radio. Elle a convaincu ses confrères de voter une loi accordant le bénéfice des billets de congés payés avec réduction de 30 % aux femmes des vieux travailleurs. Seule, elle s'était aperçue que les épouses n'y avaient pas droit.

Que voulez-vous, on me redoute, parce que je suis persuasive, confie-t-elle. Quand je me promène dans les couloirs de la Chambre, toute le monde dit : « Tiens, Francine va encore nous parler de ses vieillards ou de ses femmes ».

Elle en parle aussi en commission. A celle de la Justice qui est la plus sévère, elle cria à propos de la traite des blanches qu'elle dénonçait : « C'est votre devoir de faire respecter la dignité des femmes. Elles n'ont pas été créées pour devenir des paillassons. »

Depuis ce petit scandale, la police a pris d'utiles mesures protégeant les jeunes filles débarquant à Paris, seules et sans argent.

Mais voyez-vous, je suis avant tout une ouvrière et, grâce à mon mari, je garde le contact avec les réalités du travail.

C'est pour cela qu'elle était première vice-présidente de la commission du Travail. On

A nos abonnés

Nous nous excusons de l'erreur commise dans le numéro de « Femmes Suisses » du 20 décembre. De même que notre « Mouvement » a une semaine de retard, à cause des congés de fin d'année, notre « Femmes Suisses » de janvier paraîtra lui aussi, avec une semaine de retard, non pas le 17 janvier mais le 24.

Rappelons, à ceux qui ne l'ont pas encore rempli, le bulletin vert avec lequel ils s'acquitteront de leur abonnement 1959, soit 8 fr. pour le « Mouvement » et « Femmes Suisses » y compris.

Merci d'avance.

Floriana Institut pédagogique privé
Pontaise 15 — LAUSANNE
Nouvelle direction: E. PIDET Tél. 24 14 27

- Formation de gouvernantes institutrices pour famille suisses et étrangères
- Préparation d'assistantes pour Homes d'enfants, Colonies de vacances, Maisons de refuge, etc.
- Professeurs diplômés, Diplômes, Placement des élèves assuré.

EXTRAIT VITAMINEUX
Bévita
Pour assaisonner et tartiner

LEVURE VITAMINEUSE
Bévita
sous contrôle de l'Institut des vitamines

BUFFET CORNAVIN
E. L. NIEDERHAUSER

Publications reçues

Message

J'ai confié mon cœur au vent
Pour qu'il répande ses tendresses,
O mes frères, sur vos détresses
Et votre destin décevant.
Je saigne et je frissonne toute
Au spectacle de vos douleurs,
Et je voudrais que chaque goutte
De mon sang fasse, dans vos cœurs,
S'épanouir autant de fleurs
Qu'il est sur l'océan de voiles,
Qu'il y a de fruits dans les champs,
Que les doux oiseaux ont de chants,
Que le firmament a d'étoiles !

On voudrait tout citer de l'élégante plaquette de vers publiée par Mary Noger, poétesse suisse, mais qui réside en France, où elle est secrétaire générale de la « Revue Indépendante » (organe du Syndicat des journalistes et écrivains).

La pensée s'habille étroitement d'une forme sobre que l'écrivain Paul Reboux a louée dans sa préface et qui met en contact intime la sensibilité du lecteur et celle de l'auteur.

A. W.-G.

1) Mary Noger — Lucioles — Ed. de la « Revue Indépendante », 64, rue Vitruve, Paris XXme.

(Suite de la première page.)

a confiance en elle. On sait qu'elle sent les vrais besoins des ouvriers. Son action a été immense dans ce domaine. Elle est à l'origine des commissions de conciliation dans les conflits sociaux. Elle a fait étendre la juridiction prud'homale aux employés de commerce, aux voyageurs de commerce, aux employés de maison dont elle dit « que ça serait mieux de les appeler comme ça plutôt que bonne ou boniche ».

Elle s'est débrouillée pour que les concierges bénéficient du code de travail ; pour que les femmes d'outre-mer puissent voter.

A Paris, elle tient d'innombrables permanences. Les femmes viennent lui dire leurs angoisses. « Vous qui êtes femmes, vous devez comprendre. »

— Il faut en comprendre des choses, remarque-t-elle, accablée en pensant aux milliers de récits vécus qu'on lui a faits.

« Voulez-vous aller voir le directeur de mon mari ? Il ne rapporte plus sa paye à la maison. Il boit et nous avons quatre enfants. »

— « Nous sommes six dans une pièce. On m'a dit que vous feriez quelque chose. »

— « Mon mari a été accidenté du travail et il ne touche pas ses congés payés. » — « Ma fille a disparu, je n'ose pas aller à la police ; peut-être que vous voudriez bien vous en occuper. »

— Et en plus de cela je reçois cinquante lettres par jour, exigeant un conseil, une aide. Elles disent toutes la même chose : « Parce que vous êtes femme... »

— Et en réalité, est-ce possible d'apporter des solutions ?

— Oui, parce que je suis têtue et que j'empoisonne tout le monde, les ministres, les administrations, jusqu'à ce que je gagne. C'est mon métier. Le plus difficile, c'est le logement. Je suis quand même parvenue à faire reloger la plupart de mes familles de cinq ou six gosses.

La femme devant les problèmes de moralité, son rôle devant l'opinion publique

Nous croyons intéresser nos lectrices en publiant ici, en feuilleton, des extraits d'une conférence du Dr Tourmier, prononcée à l'occasion de l'Assemblée de la Fédération des Groupes de mères protestantes. Le texte a été enregistré et n'a subi que quelques retouches.

Il y avait une fois un arbre magnifique. Un grain était directement tombé du ciel, avait germé là, pris racine et grandi, et tout le monde admirait cet arbre ; son caractère exceptionnel était marqué par les fleurs et les fruits qu'il portait ; des fleurs d'un blanc incomparable, velouté, chaud, des fruits savoureux... et puis une maladie a atteint cet arbre. La sève ne montait plus suffisamment dans les branches, les feuilles et ses fleurs si merveilleuses se sont racornées ; elles ont perdu de leur blancheur et surtout de leur souplesse, devenant soit trop grosses, soit trop étioilées, bref, perdant de leur vitalité, de leur charme.

Lettres à une grande fille

On vient de rééditer les « Lettres à une grande fille » parues il y a quelques années et qui répondent d'une façon délicate et précise pourtant aux questions que posent les relations entre jeunes gens et jeunes filles.

Michette et l'amour, en dépôt, Genève, Mme Droin, Vésenaz — Jura bernois, Mme Erni, rue du Contrôle, Bienne — Neuchâtel, Mme Langer, Crêt-Taconnet, — Vaud, Mme M. Mercier, 11, av. Vallonnette, Lausanne.

L'accouchement sans douleur, par la méthode psychoprophylactique.

C'est le Dr Nordmann de Fribourg qui, en Suisse, alla le premier étudier la méthode d'accouchement sans douleur, que le Dr Lamaze rapportait de Moscou. Il est donc fort intéressant de lire dans la publication que lui-même et ses collègues viennent de faire paraître ce qu'ils ont à dire de cette méthode après plusieurs années d'expérience.

Protection de la maternité

Si l'on désire des renseignements sur la protection de la maternité dans de nombreux pays du monde, on les trouvera dans un recueil rendant compte des Journées d'études sur la protection de la maternité, tenues à Potsdam en avril 1957 : **Le droit à la protection de la maternité**, édité par la Fédération démocratique internationale des femmes.

Nationalité de la femme mariée

En corrélation avec l'étude de Mlle Elisabeth Nägeli, Dr en droit, sur notre « nouvelle loi sur la nationalité », dont l'édition française vient de sortir de presse, nous aimerions signaler la parution de deux ouvrages traitant, l'un sur le plan national, l'autre sur le plan international, de la nationalité de la femme mariée. Ces trois études nous permettent de faire le point d'une intéressante évolution des lois et d'apprendre comment aujourd'hui, après maintes réformes, les législations suisse et étrangères résolvent le problème de la nationalité de la femme mariée.

Mentionnons tout d'abord une thèse de M. Markus Luther, Dr en droit (rec. suisses des thèses, 1956), sur « La nationalité de la Suisse qui épouse un étranger ». L'auteur, après avoir considéré, d'un point de vue général, l'influence du mariage sur la nationalité, expose les principes qui valent aujourd'hui en droit suisse.

En second propos, nous signalons une étude de M. René Hegi, Dr en droit (Lausanne, 1954), sur « La nationalité de la femme mariée », déjà analysé dans notre journal au moment de sa parution. A. S. F.

— Vous devez être exténuée ?

— Oui. Il faut recharger constamment ses accus pour tenir le coup. Il faut surtout s'assurer une vie spirituelle intense pour ne pas perdre les pédales.

Elle m'a dit quand je l'ai quittée : « Le progrès ? Il ne s'obtient pas par les discours après les banquets : ce sont des petits détails très quotidiens, très humains, que l'on résout un par un. » Toutes les femmes devraient comprendre cela quand elles glissent leur bulletin dans l'urne ».

Interview de Jean-Philippe Caudron.
(emprunté à la Vie catholique.)

Et quand l'arbre est devenu encore plus malade, lorsqu'il est mort, c'était tellement lamentable que de pieuses mains ont confectionné des fleurs en papier pour les mettre sur les branches, en souvenir du bon vieux passé où cet arbre avait fleuri.

Cette image est bien banale et je ne prétends pas vous apporter des choses originales dans cette histoire. Mais je la place en tête de ces réflexions, pour traiter ce sujet de la moralité sur le terrain qui me paraît être le sien : cette image est évangélique. Jésus lui-même, à plusieurs reprises, parle de jeter l'arbre à ses fruits. On peut aussi juger un arbre à ses fleurs, c'est-à-dire à ce qu'il porte. St-Paul, dans l'épître aux Galates, parle aussi des fruits de l'Esprit et dans ces fruits de l'Esprit, il évoque toute une série de qualités morales.

La morale est le fruit de la vie spirituelle

Donc, dans l'esprit évangélique, aussi bien de Jésus que des apôtres, la morale est comparée à des fruits, à quelque chose qui pousse sur un arbre vivant, qui est le résultat de la croissance et de la santé de cet arbre. La morale s'éclaire, à la lumière de cette image évangélique que j'ai voulu placer au début de cette causerie. La morale n'est pas une chose que l'on bâtit pour elle-même, mais qui résulte d'une réalité plus grande, plus vivante, plus spontanée : c'est un fruit qu'un arbre porte spontanément, et si le fruit se racornit, et qu'on veuille le remplacer par des fleurs en papier ou des fruits en papier, personne ne s'y trompe : c'est froid, c'est mort, cela man-

Avec Francis Walder, Prix Goncourt 1958

par notre correspondante à Paris

Le jury du Prix Goncourt nous a réservé une surprise : alors qu'on tenait pour gagnant tel ou tel écrivain connu, c'est un outsider qui l'a emporté : Francis Walder, avec « Saint-Germain ou la Négociation ». Et c'est d'ailleurs fort bien ainsi puisque les Goncourt, à l'origine, avaient pour mission de révéler un talent et non de le consacrer.

C'est en effet un début dans la carrière littéraire que celui de Francis Walder, puisqu'il fut officier de métier dans l'armée belge... Toutefois, si « Saint-Germain ou la Négociation » est son premier roman, il avait déjà écrit deux essais philosophiques : « L'Existence profonde », et « Les Saisons de l'Esprit ».

Grand, mince, distingué, il fait front, aux Editions Gallimard, à l'assaut des journalistes avec infiniment de bonne grâce...

« Je suis né à Bruxelles en 1906, nous dit-il, et j'y ai fait mes études. Je suis officier de carrière, mais j'ai été chargé de mission auprès de plusieurs organisations internationales, notamment auprès de l'OTAN. C'est pourquoi sans doute, mon roman — qui a pour thème le traité de St-Germain, lequel, en 1570, apporta une trêve aux guerres de religions — s'attache plus encore à la diplomatie qu'à l'histoire... Ma propre observation, en effet, m'a permis d'écrire, transposée dans un cadre historique, les subtilités des « négociateurs ». J'ai donc tenté de faire aussi une œuvre psychologique.

« Je n'aurai pas à concilier ma carrière militaire avec ma carrière littéraire, puisque j'ai pris ma retraite ! C'est donc désormais la littérature qui l'emportera. Mon prochain roman sortira dans quelques mois, et s'intitulera « Noir et Or ».

Mais Francis Walder débute également dans une autre branche qui nous est fort sympathique... il étudie actuellement la composition, afin de créer aussi dans le domaine musical.

« J'étais autrefois violoniste, nous dit-il, mais ce qui me tente aujourd'hui c'est la composition ! J'ai commencé par l'harmonie, et j'espère arriver un jour à l'orchestration. Mais actuellement je suis surtout attiré par la composition des mélodies... j'espère qu'on en créera bientôt une au concert des élèves du Conservatoire de Bruxelles, dans le cadre des échanges entre les grandes capitales européennes. Je suis, par goût, plus mozartien que beethovenien, nous dit-il, et plus debussyste que ravélien ! Oui, certes, poursuit-il, j'aime infiniment les mélodies de Fauré. Et ce sont d'ailleurs surtout des mélodies que j'ai composées jusqu'ici, dans un style plutôt moderne, mais sans excès ni agressivité... »

En musique comme en littérature, Francis Walder se classe donc plutôt parmi les classiques que parmi les romantiques... Aujourd'hui Prix Goncourt, peut-être sera-t-il aussi demain un compositeur de talent !

Janine Auscher.

DE-CI, DE-LÀ

L'Académie internationale de tourisme a remis à Mlle M. Ducharry, professeur de géographie et histoire, le prix Prince Régner III, pour le concours « Motel ».

Mlle H. Schürch, a gagné le premier prix du concours sur les travaux de la ferme, lors d'une réunion de la jeunesse paysanne de douze nations au Schleswig-Holstein.

Au 9me Congrès international de l'enseignement ménager, Mlle Magdalena Voellmy, inspectrice à l'OFIAMT, à Berne, a été nommée membre du comité de la Fédération internationale de l'enseignement ménager.

En Italie, l'« Opera Nazionale Maternità Infanzia » a pourvu à la création et à la gestion de 400 crèches lui appartenant en propre, qui hébergent environ 50.000 enfants. Ces crèches ne sont ouvertes que le jour, pour ne pas briser l'unité de la famille, à laquelle la crèche n'est destinée qu'à apporter une aide. Des crèches temporaires, recevant les enfants pour une période continue, sont ouvertes dans les périodes de grandes activités saisonnières de l'agriculture.

Facilités destinées aux écoliers

Au Danemark, la distribution de repas scolaires est très développée, dans les villes comme à la campagne. Les enfants de 7 à 14 ans en bénéficient, quelle que soit la situation financière de leurs parents. Les dépenses sont supportées par le gouvernement et les autorités locales.

L'Association de la presse vaudoise a, pour la première fois nommé une femme dans son comité, Mlle Is. Aguet, rédactrice à l'« Illustré », dont nous avions naguère publié « La Yougoslavie au pas de course ».

EMISSIONS RADIOPHONIQUES

Tous les lundis (13 h. 50), Femmes chez elles. Vendredi 9 et 16 janvier (18 h. 10) Tous responsables, fin de l'enquête d'Yv. Z'Graggen, en collaboration avec Pierre Zumbach. Samedi 17 janvier (14 h.) Eventail : Lettre de Rome, par A.-M. Ferrero, Sylvie Galanis, écrivain, présentée par Yv. Z'Graggen.

POMPES FUNÈRES OFFICIELLES

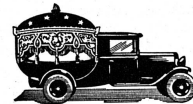
de la Ville de Genève

5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}

Téléphone : 24.62.00 permanent

EN CAS DE DÉCÈS

s'adresser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessus FORMALITÉS GRATUITES



de sève. Cette image, vous le comprenez, marque le lien entre la moralité et la vie spirituelle.

L'arbre, la sève, et bien d'autres images que Jésus Christ a employées, le cep et les sarments, expliquent toujours la vie spirituelle sous l'image d'une plante, d'une vie qui se développe ; et la morale, dans la perspective évangélique, est présentée comme un signe extérieur, apparent, témoin de la richesse de la vie spirituelle, et qui lui donne naissance.

Dès lors, nous devons, si nous envisageons des problèmes de moralité — sous peine de nous écarter de la perspective de l'Evangile et d'entrer dans des perspectives très humaines de prétention à moraliser l'humanité — ne jamais perdre de vue cette vision biblique : la moralité est le fruit d'une vie spirituelle, c'est dans la vie spirituelle que se développe la moralité, car l'arbre porte son fruit et le fruit témoigne de l'arbre.

Moralité, Immoralité, définitions

Cela me permet d'essayer de vous donner ici d'emblée une définition pratique de la moralité et de l'immoralité ; je vous propose : la moralité, c'est la santé du comportement ; l'immoralité, c'est la maladie du comportement, l'immoralité publique, c'est la dégénérescence sociale.

Santé — maladie : vous voyez que j'ai le défaut professionnel, mais c'est bien votre faute si vous avez demandé à un médecin de venir vous parler.

Le philosophe Bergson avec son livre sur « Les deux sources de la morale et de la religion » marque une opposition entre la morale prophétique et la morale de contrainte sociale, entre les âmes ouvertes qui deviennent, pour ainsi dire morales par un élan intérieur et un appel spirituel et le moralisme, comme on peut opposer les fleurs naturelles et les fleurs en papier.

C'est vous dire que, non seulement les moralistes ou les évangélistes ont évoqué les choses ainsi, mais que les philosophes aussi les rejoignent et que, sous ce même terme de moralité, on peut entendre quelque chose d'absolument riche, parce que cela jaillit d'une expérience spirituelle, ou quelque chose de terriblement mort, parce que ce n'est plus qu'un système, qu'une loi, qu'un ensemble de défenses écrasantes.

Vous avez fait justement appel à moi parce que le psychologue voit tous les jours cette opposition entre une morale vivante et une morale morte de l'angoisse, de la crainte et de l'hypocrisie. (à suivre)

Ecole Lémania
LAUSANNE

Maturité, baccalauréats
Diplômes de commerce et de langues
Classes préparatoires
des l'âge de 10 ans

ENCAUSTIQUE - BRILLANT
SOLIDE
ABEILLE
LIQUIDE
NETTOIE • CIRE • BRILLE VITE